

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N° 11/17

Demande d'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de rapporter sur le préavis No 11/17 était composée de Mme Anne-Marie Baillifard et MM. Christian Baumgartner, Georges Bochud, Peter Dorenbos et Louis de Bourbon Parme (Président).

Elle s'est réunie en date du 8 février 2017, en présence de M. Denys Chevalier, Municipal en charge du dossier.

La commission remercie M. Denys Chevalier pour les réponses fournies et explications.

L'achat de ce nouveau véhicule fait suite à l'accident subi le 24 août 2016 de l'ancien véhicule qui était alors âgé de 18 ans. Bien qu'il ne figure pas dans le plan d'investissement 2017 – 2021 fourni lors du dernier budget, son remplacement était envisagé en 2017.

Selon les règles posées en matière de marchés publics, 3 offres d'entreprises différentes ont été reçues.

Pour des raisons techniques et de coûts le véhicule IVECO, modèle Daily My 2016 35 C16 Euro 6 a été retenu. Le Prix du véhicule complet est de CHF 77'999.76 TTC. En tenant compte de l'indemnité perçue de l'assurance de CHF 6'000.00, le prix final pour la Commune sera de **CHF 72'000.00 TTC**.

Suite à l'acceptation du préavis oral No 07/16 présenté lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016, la Municipalité a procédé à la commande du véhicule, le délai de livraison étant de 4 mois.

Le présent préavis doit toutefois être amendé car le montant demandé doit être à la hauteur du coût global de l'objet, sans tenir compte de son mode de financement. Dès lors, la commission dépose l'amendement suivant :

Amendement : La demande de crédit est portée à CHF 78'000.00 pour l'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts.

Ce préavis a été rendu nécessaire car la somme est supérieure à CHF 50'000.00 et, par conséquent, ne peut être portée au budget de fonctionnement comme le prévoit l'article 15 du règlement sur la comptabilité des communes. Comme dépense hors budget imprévisible et exceptionnelle, elle est également supérieure à la somme de CHF 35'000.00 de compétences municipales.

Par conséquent, cette dépense pour l'achat du véhicule en question, doit inévitablement faire l'objet d'un préavis.

Les options supplémentaires représentant un montant de CHF 6'510.00 HT sont les suivantes :

- Couleur orange pur (no. IC 095 / similaire RAL 2004)
- Prise électrique de remorque 12V - 13 broches
- Dispositif d'attelage à boule = 50 mm
- Siège en vinyle
- Auto radio CD MP3 avec Bluetooth et prise USB/ AUX, kit mains libres et télécommande au volant
- Pont arrière avec suspension renforcée
- Blocage du différentiel essieu arrière
- Pneumatiques 225/75 R 16 toutes saisons
- Pack Urban
- Traverse arrière renforcée
- Prise gyrophare montage derrière la cabine

Les aménagements spéciaux représentant un montant de CHF 29'080.00 HT sont les suivants :

Multilift de construction suisse, système Mutlilift Mobas à crochet type HLI 03-28K, Pompe électro hydraulique, Réservoir d'huile avec filtre, Force de levage 3000KG, Voie 1060mm
Hauteur du crochet 900mm, Agrégat peint couleur châssis, Clavetage hydraulique extérieur

Benne aluminium, Berce en acier peint couleur châssis, Pont en aluminium, dimensions extérieures 3200x2000x500mm, Fond de benne en aluminium lisse, Vigie avant hauteur cabine inclus 2 boucles d'arrimage

Coffre aluminium fixé sur le châssis avec fermeture à clés, Dimensions H420mm L710mm P382mm

Protections des feux arrière

Iveco (Suisse) offre sur le véhicule (cabine et châssis) une garantie 36 mois ou 200'000 km et le service pendant 7 ans ou 100'000 km.

De plus Iveco nous a prêté un véhicule jusqu'à la livraison du nôtre, ce qui représente une économie de CHF 1'000.00 par mois.

Les accessoires montés par la carrosserie Lauber de Prangins (Multilift et benne) bénéficient d'une garantie de 12 mois. Par expérience, la plupart des problèmes, s'il doit y en avoir, surviennent durant la première année.

Le poids du véhicule est de 2'700 Kg (tout équipement compris + 1 chauffeur). Il restera une charge utile de 800 kg ce qui donne un poids total de 3'500 kg. Ce véhicule peut être conduit avec un permis B (véhicule léger). Le châssis du véhicule est garanti par le constructeur pour un poids total de 5 T.

Le véhicule n'est pas équipé de lame à neige. Ce n'était pas non plus le cas du véhicule précédent.

Le gyrophare orange ne sera pas en permanence sur le véhicule et sera utilisé uniquement en cas de notion de danger lors de travaux afin de signaler le véhicule et protéger le personnel. L'utilisation de ce gyrophare orange est tolérée par la police.

Les améliorations principales par rapport à l'ancien véhicule sont :

- Norme antipollution Euro 6 avec filtre à particules.

- Châssis renforcé

- Puissance supérieure

- Boîte à vitesses automatique

La somme de CHF 6'000.00 reçue à titre d'indemnité pour l'accident du véhicule a été passée en octobre 2016 sur le compte 430.4363 « Remboursement, frais entretien réparations ».

Cette somme sera attribuée dans la comptabilité 2016 sur le compte 9281.100 « Fonds de renouvellement machines et véhicules ».

Nouveau véhicule :



Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal No 11/17 concernant l'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts,

Lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Oùï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



Décide

1. d'adopter le préavis No 11/17 concernant l'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts, tel qu'amendé,
2. d'accorder un crédit de CHF 78'000.00 TTC, pour l'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts,
3. de financer intégralement cette opération avec notre trésorerie courante,
4. d'amortir ce montant en une fois par un prélèvement au « Fonds de renouvellement machines et véhicules » (9281.100),

Prangins, le 8 février 2017

La commission chargée de l'étude du préavis No 11/17 :

Anne-Marie Baillifard

Georges Bochud



Christian Baumgartner



Peter Dorenbos



Louis de Bourbon Parme (Prés.)